



DIRECTION DES SOLIDARITES  
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris  
Sous-Direction des Ressources  
Service des Ressources Humaines  
Bureau de L'Emploi et de la Formation

**CONCOURS SUR TITRES**  
**D'AIDE-SOIGNANT H/F**  
**TITRE III**  
**DU CENTRE D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE DE PARIS**

## **1. LA DIRECTION DES SOLIDARITES**

---

### **A. Présentation**

La Direction des Solidarités de la Ville de Paris a pour mission de lutter contre toutes les formes d'exclusion, réduire les inégalités, garantir et faciliter l'accès aux droits. Elle accompagne et soutient au quotidien les Parisiennes et les Parisiens les plus vulnérables : personnes âgées, en situation de handicap, familles et personnes en difficulté ou en grande précarité.

### **B. Sous-direction de l'autonomie**

La SDA propose et met en œuvre la politique de la Ville en faveur des 187 000 Parisiennes et Parisiens en situation de handicap, des 470 000 seniors et de leurs aidantes et aidants.

Elle s'organise en deux pôles : le pôle « pilotage et parcours » pilote les politiques parisiennes pour les seniors et les personnes en situation de handicap, en lien avec de nombreux partenaires. Ce pôle assure le suivi des 515 établissements médico-sociaux, développe des actions pour la vie sociale de ces publics, gère l'attribution des aides sociales à l'autonomie, accompagne et contrôle les services et des établissements... De son côté, le « pôle opérateur » assure la gestion des 15 EHPAD et 6 plateformes d'aide et de soins à domicile ainsi que des 22 résidences autonomie et 101 résidences appartement.

## **2. METIERS ET CARRIERE**

---

### **A. Les fonctions**

Le corps des aides-soignants du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, constitue un corps classé dans la catégorie B. Ses membres exercent leurs fonctions dans des établissements accueillant ou accompagnant des personnes âgées (Services de Soins Infirmiers à Domicile ou EHPAD).

Le corps des aides-soignants du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris comprend :

- La classe normale qui comprend 12 échelons
- La classe supérieure qui comprend 11 échelons.

### **B. Types de missions proposées**

Les aides-soignants contribuent à la prise en charge globale des personnes âgées ou, à titre dérogatoire, des personnes de moins de 60 ans présentant un handicap ou une maladie chronique accueillies dans les établissements du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et, dans le cadre du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), au domicile des usagers.

Ils exercent leurs fonctions en collaboration et sous la responsabilité d'un infirmier. A ce titre, ils participent aux soins d'hygiène et de confort, à la surveillance de l'état et du comportement des personnes, à l'accomplissement des activités de la vie quotidienne des personnes en perte d'autonomie, à la prévention des risques, à la prévention de la douleur et aux tâches visant à assurer l'hygiène de l'environnement immédiat des personnes prise en charge.

Les postes sont à pourvoir à Paris ou en banlieue, dans des établissements accueillant ou accompagnant des personnes âgées.

### **C. Organisation carrière -Avancement**

Les candidats recrutés sont tenus d'effectuer un stage d'un an à l'issue duquel ils sont titularisés dans leur emploi si leurs services sont reconnus satisfaisants.

Dans le cas contraire, les intéressés peuvent être autorisés à accomplir un nouveau stage d'une durée équivalente au maximum de la durée initiale du stage, à l'issue duquel ils sont, soit titularisés soit reversés dans leur corps ou emploi d'origine s'ils avaient précédemment la qualité de fonctionnaire, soit licenciés.

### **D. Rémunération :**

La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 638 euros brut en début de carrière (traitement, indemnités, primes). À cette rémunération s'ajoutent le remboursement partiel des frais de transport et éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale.

## **2. CONDITIONS D'INSCRIPTION**

---

Les aides-soignants du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris sont recrutés par voie de concours sur titres avec épreuve (entretien avec le jury).

### **A. Conditions générales**

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Il convient pour être nommé en qualité de fonctionnaire de posséder la nationalité française ou d'être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat parti à l'accord sur l'Espace Economique Européen.
- Jouir de leurs droits civiques et ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale incompatible avec l'emploi postulé figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire ;
- Justifier de l'aptitude physique à occuper l'emploi considéré.

### **B. Conditions d'inscription**

Le jury du concours vérifiera que les candidats sont titulaires d'un diplôme d'État (ou professionnel) d'aide-soignant ou du C.A.F.A.S.

Les titulaires d'un diplôme délivré ou reconnu par l'un des États membres de l'Union européenne ou par un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dont l'équivalence avec le C.A.F.A.S ou le Diplôme d'Etat d'Aide-soignant aura été reconnu, peuvent être candidats.

Les candidats en cours de scolarité d'aide-soignant peuvent présenter une attestation de scolarité pour s'inscrire au concours. La détention de leur diplôme sera vérifiée par le jury lors de l'examen des diplômes et titres requis : le diplôme devra être produit dans les meilleurs délais, avant la vérification effectuée par le jury, pour valider la candidature.

### Travailleurs handicapés

Pour les candidats reconnus travailleurs handicapés et qui doivent bénéficier d'aménagements d'épreuves, devront fournir :

- Une copie de la décision de la CDAPH en cours de validité reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ;
- Un certificat médical de moins de six mois établis par un médecin assermenté précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires (Liste des médecins agréés disponible sur le site de l'ARS : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Liste-des-medecins-agrees.127532.0.html>).

## **3. MODALITES D'INSCRIPTION**

---

Les candidat.e.s pourront s'inscrire à partir du lundi 23 mars 2026 jusqu'au vendredi 17 avril 2026 (23h59) sur le site [www.paris.fr/recrutement/](http://www.paris.fr/recrutement/).

Ce mode d'inscription est à privilégier pour un traitement optimal.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés à partir du lundi 23 mars 2026 jusqu'au vendredi 17 avril 2026 inclus à l'accueil de la Direction des Solidarités- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris au 5, boulevard Diderot - 75012 PARIS. (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les candidat(e)s devront veiller personnellement à ce que leur dossier parvienne à l'accueil de la Direction des Solidarités- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris au 5, boulevard Diderot - 75012 PARIS le vendredi 17 avril 2026 à 17h00 au plus tard.

Les demandes de dossiers faites par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22.5 libellée au nom et adresse du candidat.e et affranchie au tarif en vigueur pour 250g.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la direction des ressources humaines après le vendredi 17 avril 2026 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, affranchissement en vigueur).

## **4. EPREUVE**

---

Le concours d'Aide-Soignant comporte une épreuve unique :

- L'examen par le jury de l'aptitude de chaque candidat à exercer les missions, ses motivations professionnelles et ses capacités à intégrer une collectivité publique, en l'occurrence le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris :
  - A l'appui d'un entretien oral d'une durée de 15 minutes, sans préparation avec les candidats, qui auront remis un curriculum vitae décrivant les formations, stages effectués et occupés.
  - A l'appui de l'examen de diplômes ou des titres pour être recrutés.

Les candidats recevront une convocation personnelle indiquant le lieu et la date de l'épreuve.

### **Pièces à fournir**

- 1 curriculum vitae exprimant les formations, les stages effectués ainsi que les expériences professionnelles du candidat ;
- 1 photocopie du Diplôme d'État (ou Professionnel) d'Aide-Soignant ou du C.A.F.A.S. ou une attestation scolaire précisant qu'ils sont en dernière année de scolarité d'aide-soignant.
- 1 lettre de motivation

### **En cas d'admission**

Les candidats définitivement admis à l'issue du concours devront fournir à la Direction des Solidarités/Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, les pièces suivantes :

Pour les candidats de nationalité française, un extrait d'acte de naissance revêtu d'une mention de nationalité française ou la carte de nationalité en cours de validité, un état signalétique et des services militaires ou les premières pages du livret militaire ou la carte du service national ou un titre de démobilisation ;

Pour les ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, toutes pièces certifiées permettant de vérifier qu'ils remplissent les conditions de nationalité, toutes pièces établissant qu'ils n'ont pas subi de condamnation incompatible avec l'emploi postulé, toutes pièces établissant qu'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'état dont ils sont ressortissants.

## PROCEDURE COMMISSION D'EQUIVALENCE

(Chapitre II du décret n°2007-196 du 13 février 2007)

- Quand dois-je saisir la commission ?

Vous devez saisir la commission dès que possible pour faire valoir les éléments (diplômes et/ou expérience professionnelles) en votre possession à l'appui de votre demande d'équivalence.

**Attention, les délais d'instruction des demandes peuvent atteindre plusieurs mois :** il est donc souhaitable de ne pas attendre l'ouverture annoncée d'un concours par l'une ou l'autre des administrations parisiennes pour déposer sa demande auprès de la commission.

- Où trouver le dossier de la demande d'équivalence ?

Les demandes doivent obligatoirement être faites au moyen des dossiers établis par la commission. Le dossier de demande d'équivalence est disponible :

- sur le site [www.Paris.fr](http://www.Paris.fr)
- à l'accueil de la direction des ressources humaines - bureau du recrutement  
2, rue Lobau  
75004 PARIS  
(accueil ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi)
- Renseignements si nécessaire par courrier électronique : [DRH.ceacap@paris.fr](mailto:DRH.ceacap@paris.fr)

- Où trouver le dossier de la demande d'équivalence ?

Envoi postal : par lettre en envoi recommandé à la :

Commission d'équivalence pour l'accès au concours  
Des administrations parisiennes (CEACAP)  
2, rue Lobau  
75004 PARIS

Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

Dépôt des dossiers : Ville de Paris - accueil du bureau du recrutement de la direction des ressources humaines - 2 rue Lobau - 75004 PARIS ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Métro ligne 1 ou 11 station « Hôtel de Ville ». Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

**N'oubliez pas d'indiquer obligatoirement le concours précis que vous souhaitez passer et le diplôme spécifique exigé à ce titre et pour lequel vous demandez une équivalence.**

- Quelles sont les pièces à joindre à mon dossier ?

La liste complète des documents à fournir figure dans les dossiers de demande d'équivalence, propre à chaque concours.

En règle générale, il vous faudra fournir :

- Le dossier de demande d'équivalence rempli ;
- La copie de votre pièce d'identité en cours de validité ;
- Le ou les diplômes ou titres que vous possédez ;
- Les justificatifs de votre expérience professionnelles tels que :
  - Curriculum vitae à jour
  - Contrats de travail
  - Descriptif détaillé des tâches accomplies sur les différents postes (fiche de poste)

- Tous documents permettant d'apprécier l'adéquation entre les fonctions exercées et les tâches auxquelles sont destinés les lauréat.es des concours visés.

La commission se réserve le droit de vérifier l'exactitude de vos déclarations auprès de vos employeur.euses.

Elle peut également demander à vous entendre pour compléter l'appréciation de votre dossier.